



## Obligation alimentaire envers un ascendant

Par **locationF2**, le **12/08/2010 à 10:19**

Bonjour,

Mon père va être placé car il ne peut plus rester seul chez lui. Je souhaiterais savoir comment est calculé l'obligation alimentaire envers un ascendant car ses revenus ne lui permettront pas de subvenir à ses besoins. Pouvez-vous me dire ce qui est pris en compte pour le calcul : revenus, compte épargne, compte retraite, revenu locatif .....

Merci par avance.

Par **migotto**, le **14/08/2010 à 09:49**

je voudrais savoir quelles sont les obligations de pensions alimentaires des petits enfants vis à vis de leur grand-mère? merci

Par **Marion2**, le **14/08/2010 à 11:47**

Bonjour Location F2,

Tous les revenus sont pris en compte.

Par **Marion2**, le **14/08/2010 à 11:53**

Bonjour migotto,

Si les enfants des grand'parents sont décédés ou s'ils n'ont que de très faibles revenus, il est demandé aux petits-enfants une pension alimentaire.

Par **mimi493**, le **16/08/2010** à **05:28**

Ils demanderont d'abord aux enfants, calculeront la PA en fonction de leurs revenus, charges (ainsi que dans certains cas, aux gendre/brus)

Si ça ne suffit pas, ils passeront aux petits-enfants, et ensuite aux arrière-petits-enfants.